



I N F O N Z

Echos des syndicats et sections syndicales de
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



N° 42 - 6^{ème} année : mai 2019

Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Du lundi au jeudi : 9h35 - 12h30 et 13h30 - 17h30 ; le vendredi : 9h35 - 11h55

Site : www.ulfonz44600.fr

Mail : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr

Permanence Juridique : mardi après-midi sur rendez-vous

Permanence AFOC : sur rendez-vous

Permanence Retraités : jeudi après-midi

9 Mai :

A l'appel de FO, CGT, CFDT, CFTC,
CFE-CGC, FSU, Solidaires, UNSA, UNEF
et MNL 44

Grève et manifestations nationale des fonctionnaires

Pour des services publics
et une Fonction publique proche
et au service de toutes et tous.

RETRAIT DU PROJET DE LOI DUSSOPT SUR LA FONCTION PUBLIQUE



« La Commission Exécutive se félicite de la mobilisation des fonctionnaires et agents de la Fonction publique. Elle apporte son soutien aux agents de la Fonction publique, titulaires et contractuels, engagés dans l'action et la mobilisation, y compris par la grève, contre le projet de loi de « transformation » de la Fonction publique, et ses déclinaisons dans la santé et dans l'éducation (« pour une école de la confiance ») »

(Extrait de la déclaration de la CE confédérale FO du 16 mai 2019)

Grève aux urgences de la Cité sanitaire de St-Nazaire

Le personnel soignant des urgences de la Cité sanitaire de Saint-Nazaire est en grève, rejoignant le mouvement national en cours dans près de soixante hôpitaux et revendiquant avec le *collectif inter-urgences* et les syndicats FO et CGT :

→ Des effectifs soignants à la hauteur des besoins pour pouvoir accueillir dignement les usagers.

→ Des lits d'hospitalisation en nombre suffisant pour poursuivre les soins dans un service adapté.

→ La reconnaissance financière de la spécificité et de la pénibilité d'exercice dans un service d'accueil des urgences.

Lors de la conférence de presse du jeudi 16 mai, des représentants du Comité de grève* ont pu témoigner de leurs conditions de travail dégradées.

« On n'a pas le temps de prendre soin des patients ... Il manque des lits dans les hospitalisations et dans les hôpitaux périphériques, des patients arrivent alors aux urgences ... On a maintenant des fins de vie aux urgences ! Il y a des personnes âgées qui restent dix heures sur un brancard, sans voir un médecin et sans boire. Il n'y a pas de locaux pour leurs besoins On ne veut pas être maltraitants ! Nous ne sommes pas dans un pays du tiers monde pourtant ! »



La Direction locale parle de « bilan comptable » (sans d'ailleurs donner tous les éléments) : « on nous dit ce que l'on coûte. Mais ce sont des choses vitales dont les gens ont besoin »

La grève est organisée par un **Comité de grève** comprenant 6 représentants des grévistes élus en Assemblée générale et un représentant par

syndicat (FO et CGT). Le comité de grève - via notamment les réseaux sociaux - organise les AG, les actions, les rencontres (direction, députés, Sous-préfet ...). Le syndicat FO soutient les revendications et apportent les informations nécessaires (juridiques ...) au bon déroulement de la mobilisation.

Le 25 mai, le Comité national Inter-urgences appelle à une **Assemblée générale nationale** à Paris. A suivre ...



Infos de Gaël Leturque

Pétition de soutien aux personnels des urgences de la CS de St-Nazaire

https://www.change.org/p/agnès-buzyn-soutien-grève-des-urgences-saint-nazaire?recruiter=840205980&utm_source=share_petition&utm_medium=facebook&utm_campaign=share_petition&recruited_by_id=8a149f00-dac1-11e7-92ad-b55



« Les personnels soignants des Urgences de la Cité Sanitaire de Saint-Nazaire, soutenus par les organisations syndicales CGT et FO, revendiquent le maintien d'une qualité optimale de prise en charge dans le service des Urgences.

« Ils considèrent qu'un renfort d'effectifs est nécessaire pour garantir la qualité et la sécurité du service, ainsi qu'une augmentation des lits d'hospitalisation pérenne.

« Ils invitent tous les citoyens à les soutenir par la signature de cette pétition ».

Projet de loi dit « pour une école de la confiance » (Loi Blanquer)

Réponse du Maire de St-Nazaire à Michel Le Roc'h, Secrétaire de l'UD

Monsieur le Secrétaire,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier en date du 11 mars dernier au sujet de la loi « école de la confiance ». Il a retenu toute mon attention.

Il est vrai que ce projet de loi fait naître un ensemble d'interrogations. C'est notamment le cas s'agissant de l'article 6 quater qui vise à instaurer une nouvelle sorte d'établissement scolaire, l'établissement public des savoirs fondamentaux.

Dès lors, nous pouvons nous questionner sur l'avenir des collèges et des écoles, sur les accueils périscolaires, la restauration des enfants, la fonction de directeur d'école ou bien encore sur la sécurité ou les temps de transport des élèves.

Face à toutes ces nombreuses inquiétudes légitimes que cela suscite, j'ai tenu à interpellé directement par courrier nos parlementaires du territoire, afin de leur demander de se prononcer en faveur du retrait de cet article de loi.

Je vous prie de croire

David Samzun
Maire de St-Nazaire (02/05/2019)



Hormis son article 6, le Maire de St-Nazaire semble donc approuver le reste de la Loi Blanquer, contrairement à la FNEC FO FP pour qui :

« Ecole de la confiance » : il n'y a pas d'alternative, le gouvernement doit retirer

son projet de loi !

« Confronté aux mobilisations d'ampleur contre le projet de loi Ecole de la confiance, le gouvernement multiplie les annonces, de manière parfois contradictoire.

Le Sénat propose des amendements qui aggravent et confirment le contenu réactionnaire de

la loi Blanquer (annualisation du temps de service, statut de directeur « autorité hiérarchique », affectation soumise à la décision du chef d'établissement, pérennisation du transfert de la mission d'instruction aux jardins d'enfants privés...).

Macron parle de baisser les effectifs par classe, mais il supprime des moyens.

Il parle de revalorisation, mais il continue le blocage des salaires et programme le recrutement de personnels contractuels et précaires, sans statut, en lieu et place des fonctionnaires ».

« La loi Blanquer n'est ni amendable, ni négociable. Elle doit être retirée.

Les contre réformes dans l'Education nationale (Parcoursup, réforme du lycée et du baccalauréat...) doivent être abandonnées ».

(extrait du communiqué de la FNEC FO FP DU 7 mai)

Ecoles : pétition nazairienne pour le retrait de la loi Blanquer

La section nazairienne de la FNEC-FO-FP est cosignataire avec les syndicats CGT, FSU, Solidaire de cette pétition à l'initiative des sections locales : FCPE (parents d'élèves), des DDEN (délégués départementaux de l'Education nationale) et du GEPAL (amicales laïques)

Nom	Prénoms	Date	Ville	Signature



Des militants de l'UL présents à la manifestation devant l'Inspection académique le 22 mai

Elections européennes : l'UL sollicitée, répond

« Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la campagne des élections européennes nous souhaitons rencontrer les confédérations syndicales pour évoquer l'avenir des politiques industrielles.

Cela concerne à la fois les questions d'investissement, de concurrence, d'emploi, d'innovation, de formation, de commerce international ...

Nous serions heureux de vous rencontrer sur un créneau d'une heure à une heure trente le 23 mai à Saint-Nazaire (lieu à préciser). Si cette proposition ne vous convenait pas, nous nous efforcerions de trouver avec vous un autre moment de rencontre »

Cordialement,

*Christophe Clergeau (PS)
Violaine Lucas (PP)*

La réponse du Secrétaire de l'UL

Madame, Monsieur,

Nous sommes surpris que vous nous contactiez pour évoquer l'avenir des politiques industrielles uniquement dans le cadre de votre campagne électorale ...

Au travers de notre Union Locale Force Ouvrière de Saint-Nazaire, notre organisation syndicale, située au sein d'un bassin industriel important, se préoccupe au quotidien des questions d'investissement, de concurrence, d'emploi, d'innovation, de formation, de commerce international, ... et ce sans attendre une quelconque élection publique.

D'autre part, notre Union Locale est attachée à la Charte d'Amiens, fondement de notre Confédération syndicale. Ceci implique que nous ne prenions au titre de Force Ouvrière aucune position pour un candidat ou une liste électorale et encore moins que nous donnions des consignes électorales auprès de nos adhérents...



Au regard de ces éléments, **nous ne donnons pas de suite favorable à votre souhait de rencontre.**

Cordialement, Gérard Caillon

Contre l'éclatement des établissements médico-sociaux de Mindin hors de St Brévin.

Pétition en ligne
<http://chng.it/hNMXpPVmxq>

Contact : syndicat FO - EPMS LE LITTORAL
02.51.74.75.11 - fo@epms-le-littoral.org

(Lire *Infonz* n° 39 et 40)

L'activité juridique de l'UL au 1^{er} semestre 2019

Après une année 2018 moyenne, l'année 2019 a très bien commencé pour notre service juridique de l'UL de Saint-Nazaire.



Sept salariés (sur 7) que nos défenseurs juridiques assistaient aux Prud'hommes ont obtenu un jugement très favorable, à savoir : une ordonnance de référé pour rappel de salaire : 1 000 € obtenus pour le salarié et 200 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile (affaire contre un employeur particulier) et six jugements sur le fond :

→ Un licenciement reconnu comme sans cause réelle et sérieuse : 12 000 € pour le salarié et 950 € au titre de l'article 700 (affaire contre l'entreprise IDEA)

→ Un autre licenciement reconnu comme sans cause réelle et sérieuse : 10 000 € pour le salarié plus 800 € article 700 (affaire contre l'entreprise STX France devenue Chantiers de l'Atlantique)

→ Une prise d'acte jugée comme produisant les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse donc abusif : 30 000 € pour le salarié plus 800 € article 700 (affaire contre la société Océanis Ingénierie)

→ Trois prises d'acte jugées également comme produisant les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse donc abusif assorties d'indemnités diverses visant à réparer les manquements de l'employeur (dans une affaire où les 3 dossiers ont été reliés) : 13 000 € obtenus pour chaque salarié auxquels s'ajoutent 950 € au titre de l'article 700, là encore pour chaque salarié (affaire contre la société A44 Sécurité).

Appel à volontaires

Ces succès sont évidemment très encourageants mais soyons clairs, si nous ne recevons pas de renforts militants dans les prochains mois, nous ne pourrons pas poursuivre de la même façon notre activité juridique au service des salariés.

Certes nous continuerons à recevoir les salariés à notre permanence le mardi après-midi et à leur donner des conseils ou renseignements, mais nous n'aurons plus assez de défenseurs syndicaux pour monter les dossiers pour les Prud'hommes car nos 2 principaux défenseurs actuels ne seront plus disponibles :

Philippe Joulain prend sa retraite définitive en mars 2020 au moment du congrès et **Bruno Potier** ne peut plus assurer à la même hauteur ce travail car il doit se consacrer prioritairement à son syndicat de rattachement et subit une baisse du nombre de ses heures de délégation.

Certes, nous pourrons toujours orienter les salariés vers l'avocat avec qui nous travaillons sur certains dossiers depuis maintenant 2 ans environ, mais il faut savoir que certains salariés n'acceptent pas.

Notre service juridique fait donc appel à de nouveaux militants pour poursuivre ce travail de défense individuelle des salariés qui représente un aspect complémentaire important de notre activité syndicale.

Philippe Joulain

Association des retraités Sortie du 19 septembre 2019 « Les vendanges à Chalonnes / Loire »

Programme :

Départ de Saint-Nazaire. Arrivée au caveau de dégustation vers 9h30 : à la cave, casse-croûte du vendangeur, dégustation des vins du vigneron et de la fameuse bernache ! Diaporama sur les vendanges. Dans les vignes, balade en petit train dans le vignoble à la rencontre des vendeurs, commentaires du vigneron.



Le midi, arrivée sur un air de musette au restaurant l'Orée des Bois. Déjeuner, avec un animateur de très grande renommée.

L'après-midi, animation et danse. En soirée, route du retour dans notre commune, après une journée de découverte, de gastronomie et de bonne humeur.

Prix et inscriptions

(imprimé à disposition à l'UL)

date limite le 13 juin 2019

78 € par personne ; ouvert aux non-adhérents de l'Association. Il est possible de payer en deux fois. 50 € à l'inscription et solde de 28 € avant le 27 juin.

Contact : Didier ZEAU au 06 83 89 21 20

Formation syndicale

Stage à l'UL « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat »

- Du 25 au 29 novembre 2019

Agenda

- Mardi 28 mai : CE de l'UL
- Lundi 3 juin : CA de l'UDR 44
- Mardi 25 juin : CE de l'UL

**Retrouvez tous les numéros
d'INFONZ sur : www.ulfonz44600.fr**

Contact : Gérard Le Mauff 07 81 10 38 18
lemauff.gerard@free.fr